



CHRONIQUE UNION EUROPEENNE

Jean-Claude Némery

Professeur émérite de droit public à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Dans le contexte des élections du Parlement européen du 9 juin 2024, l'Union européenne a concentré ses efforts sur les enjeux de la guerre en Ukraine et sur la participation des Etats membres aux actions diplomatiques et militaires pour tenter de résoudre ce conflit. Néanmoins, la Commission européenne a publié le 15 janvier 2024¹ un rapport de synthèse 2023 relatif aux rapports annuels de mise en œuvre des programmes pour la période 2014-2020². Ce rapport a été transmis au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Ce rapport porte sur les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) chargés de soutenir la cohésion territoriale, économique et sociale des régions de l'Union européenne.

Pour rappel, ces Fonds ESI comprennent :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER),
- le Fonds social européen (FSE),
- le Fonds de cohésion (FC),
- le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER),
- le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Le rapport montre que les Fonds ESI ont continué d'offrir « un cadre stable et prévisible pour les investissements publics et privés dans toutes les régions de l'Union européenne » et

¹ COM (2024) 6 final 15.01.2024.

² SWD (2024) 2 final.



ceci malgré la pandémie de COVID-19, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la crise énergétique.

Pour la commission, l'Union européenne est toujours prête à contribuer au redressement après les crises, à soutenir les investissements en faveur de la croissance inclusive et de l'emploi et à encourager la coopération territoriale.

Ce rapport en forme de « bilan et mandat » souligne que 630 milliards d'euros ont été dépensés pour les Etats membres à la fin du moins de septembre 2023³.

Conformément à l'article 53 du règlement (UE) n° 1303/2013⁴, ce rapport décrit l'état d'avancement de la mise en œuvre des Fonds ESI à la 9^{ème} année de leur cycle décennal de mise en œuvre. Une large partie du rapport est consacrée à la réaction de l'Union européenne face à la pandémie de COVID-19.

Toutefois, une partie de ce rapport est consacrée au renforcement des capacités institutionnelles et de l'efficacité de l'administration publique (1). Une autre porte sur le développement territorial et urbain et sur la coopération territoriale Interreg (2).

1. Efficacité de l'administration publique

6,8 milliards d'euros ont été affectés à des projets portant sur les capacités et réformes institutionnelles. Près de 73% de cette somme a été engagée à la fin du mois de décembre 2022. Elle concerne le financement à des cours de formation et d'apprentissage mais aussi des aides à des projets d'administrations publiques nationales, régionales et locales.

A titre d'exemple est cité le soutien du FEDER à la municipalité portugaise de Funchal pour la mise en œuvre d'un projet de « boutique citoyenne » regroupant un ensemble de

³ Ces chiffres incluent le cofinancement national de l'Union européenne communiqués par les Etats membres.

⁴ Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 (JOL 347 du 20.12.2013, p 320).



services locaux en vue de réduire « la bureaucratie ».

2. Développement territorial et coopération territoriale

Pour la période 2014-2020, près de 42 milliards d'euros ont été prévus pour le développement territorial et le développement urbain durable. A la fin 2022, 65% de la dotation prévue au titre de la politique de cohésion avait été engagée (27 milliards d'euros).

Les projets sélectionnés permettront :

- De créer ou de rénover 49 millions de m² d'espaces urbains ouverts accessibles au public ;
- De même, 4 millions de m² de bâtiments publics et 28 000 logements seront créés ou rénovés.

L'exemple donné dans le rapport concerne la ville de Gand en Belgique : le « Wintercircus » laissé à l'abandon a été transformé en centre culturel grâce à l'intervention du FEDER.

Le FEDER aide aussi à la réalisation de programmes de coopération territoriale européens. Ces programmes concernent la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale pour une enveloppe financière de 13 milliards d'euros environ.

A ce titre :

- Plus de 40 000 entreprises ont participé aux différents projets ;
- Plus de 178 000 personnes ont participé à des initiatives pour la mobilité de la main-d'œuvre ;
- Plus de 190 000 jeunes ont été concernés par des programmes d'éducation et de formation transfrontaliers.

Ces chiffres paraissent importants mais il faut toutefois rappeler qu'ils concernent l'ensemble de l'Union européenne.



Ici encore, le rapport décrit des exemples financés par les Fonds ESI pour soutenir la coopération territoriale. Ce qui démontre la volonté de l'Union européenne de valoriser son ancrage territorial.

L'exemple présenté à ce niveau est celui du projet intitulé DESAL⁺ concernant les îles Canaries, Madère et les Açores dans le domaine désormais crucial du dessalement de l'eau.

Un autre projet transnational appelé « SUMBA » a permis autour de la Baltique de favoriser la mobilité urbaine intermodale.

Le FEDER, quant à lui, a cofinancé le projet Interreg « EMR Connect » pour développer la coopération transfrontalière entre les opérateurs de transport public dans l'Euregio Meuse-Rhin (Belgique, Allemagne, Pays-Bas).

Les Etats membres ont entrepris, pour leur part, une série d'évaluations des Fonds ESI et de leur impact. Une première tendance est le renforcement de la coopération entre les centres de recherche et les entreprises et une meilleure compétitivité des exploitations agricoles.

Des résultats positifs sont également soulignés par la Commission dans la production d'énergies renouvelables.

En conclusion finale, pour la Commission, les Fonds ESI sont « une source d'investissement stable dans l'Union européenne depuis 30 ans » malgré les crises successives dans les domaines sanitaires, énergétiques et la guerre entre l'Ukraine et la Russie. D'où la nécessité de passer à une économie neutre pour le climat.

Gageons que pour les années à venir cette question influencera fortement les orientations des Fonds ESI.



Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe

CHRONIQUES DU DGCT